



# PROCES -VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

## N° 05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LAMBERT.

Convocation : 01/07/2024

Présents : Ludovic LAMBERT, Marie-Claire PELLETIER, Dominique SALLES, Pauline GAYET, Stéphane GIRARD, Serge MLYNARCZYK, Alexandre ODRU, Audrey, ROMANET, Hélène SABOT.

Excusés : Xavier MANEVY

Procurations : /

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Marie-Claire PELLETIER

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Sujet 1: Attribution du marché pour la sécurisation de la route Départementale n°28 dite Route des Prés Terrets.
- Sujet 2 : Demande de subvention auprès du service des Amendes de Police du Département pour la sécurisation des routes.
- Divers

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 13/06/2024**

**Sujet 1 : Attribution du marché pour la sécurisation de la route Départementale n°28 appelée route des Prés Terrets.**

**Votes pour : 9**

**Vote contre : 0**

➤ **Délibération n° 05/2024/01**

Par délibération du 29 mars 2022 la commune a confié au cabinet EMOAA le projet de sécurisation du village, axé principalement sur l'abaissement de la vitesse et la création d'une continuité piétonne jusqu'au centre bourg.

Dans la poursuite de cet objectif, il a été voté au budget 2024 des aménagements de voirie sur la route

départementale n°28 dans le secteur de la route des Prés Terrets.

Ces aménagements concernent, d'une part la réalisation d'un chemin piéton le long de la RD 28 et la création d'un plateau à l'intersection de la route des Prés Terrets et de la rue du Vergeraie, et d'autre part la reprise du réseau pluvial dans ce secteur.

Il est précisé que ces travaux seront réalisés en concertation et coordination avec ceux prévus par le Département sur la RD 28.

Il convient ce jour d'attribuer le marché aux entreprises consultées dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis proposés, après avoir pris en compte l'avis du maître d'œuvre :

- Valide à l'unanimité les propositions suivantes :

➤ La réalisation du cheminement piéton le long de la RD28 et la création du plateau à l'intersection de la route des Prés Terrets et de la rue du Vergeraie sont confiées à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 60 445.40 € HT soit 72 534.48 € TTC.

➤ La reprise du réseau pluvial dans ce secteur est confiée à l'entreprise EHTP pour un montant de 10 440.00 € HT soit 12 528.00 € TTC.

- Donne pouvoir à M. le Maire de signer les devis et tout document lié à la mise en œuvre de ce programme de travaux.

## **Sujet 2 : Demande de subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police pour la sécurisation de la RD 28 appelée route des Prés Terrets**

**Votes pour : 9**

**Vote contre : 0**

### **➤ Délibération n° 05/2024/02**

Par délibération du 29 mars 2022 la commune a confié au cabinet EMOAA le projet de sécurisation du village, axé principalement sur l'abaissement de la vitesse et la création d'une continuité piétonne jusqu'au centre bourg.

Dans la poursuite de cet objectif, il a été voté au budget 2024 des aménagements de voirie sur la route départementale n°28 dans le secteur de la route des Prés Terrets.

Ces aménagements concernent, d'une part la réalisation d'un chemin piéton le long de la RD 28 et la création d'un plateau à l'intersection de la route des Prés Terrets et de la rue du Vergeraie, et d'autre part la reprise du réseau pluvial dans ce secteur.

Il est précisé que ces travaux seront réalisés en concertation et coordination avec ceux prévus par le Département en 2024 sur ce segment de la RD 28.

Il convient de solliciter le Département au titre des Amendes de Police pour les travaux précités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du cheminement piéton le long de la RD28 et la création du plateau à l'intersection de la route des Prés Terrets et de la rue du Vergeraie pour un montant de 60 445.40 € HT soit 72 534.48 € TTC ;
- Approuve la reprise du réseau pluvial pour un montant de 10 440.00 € HT soit 12 525.00 € TTC ;
- Demande au Département au titre des Amendes de Police une subvention la plus élevée possible ;
- Demande l'autorisation à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de réaliser les travaux dès cet été, en coordination avec les travaux planifiés par le Département dans

ce secteur.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 ;
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer tout document lié à la mise en œuvre de ce programme de travaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

La séance est levée à 19 h 45

Le maire,  
Ludovic LAMBERT

La secrétaire de séance,  
Marie-Claire PELLETIER